

1. DÉNOMINATION DE PROFESSION

4 0713 04 07 Villanyszerelő (Épületvillamosság)

2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION

Électricien (Électricité des bâtiments)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE À TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

- installe des connexions électriques et mécaniques selon la documentation numérique ou sous forme papier, met en place l'installation de base des réseaux électriques des bâtiments;
- instaure des circuits électriques des bâtiments;
- installe un raccord de bâtiment au réseau principal et instaure un emplacement pour les compteurs;
- choisit, installe et met en service des dispositifs électriques de sécurité;
- installe un raccord de câble de connexion et une fermeture du bout de câble sur un câble de basse tension;
- établit le réseau électrique des installations et met en place ses dispositifs, prépare la documentation de mise en œuvre;
- met en service des machines électriques;
- monte des appareils photovoltaïques selon la documentation;
- assemble le distributeur électrique appartenant aux circuits électriques dotés de l'électricité des bâtiments;
- installe, met en service et forme des gens sur le traitement des équipements intelligents de contrôle et de régulation électrique des bâtiments industriels et municipaux;
- installe et monte des équipements d'éclairage;
- respecte les dispositions de sécurité et de travail relatives à la protection contre le contact et le foudroiement et aux différents niveaux de tension;
- considère comme utile de connaître des nouveaux équipements et leur utilisation.

4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER

7341 Technicien, réparateur des machines et des appareils électriques

7343 Mécanicien, réparateur des réseaux électriques

7524 Technicien, électricien de l'électricité des bâtiments

(*) Note explicative:

¹ En langue originale. | ² La traduction indicative de la dénomination. | ³ À remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</p> <p>Ministère de l'Innovation et de la Technologie</p>																				
<p>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p> <p>N° DKK: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : 20%, Examen professionnel : 80%</p>																				
<p>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du supplément au certificat: 2023.12.07</p>	<p>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Examen professionnel</td> </tr> <tr> <td colspan="2">central interactif</td> </tr> <tr> <td>Connaissances de base de l'électricité</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">tâche de projet</td> </tr> <tr> <td>Notions de l'électricité des bâtiments</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat de l'examen professionnel en notes</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis		Examen professionnel		central interactif		Connaissances de base de l'électricité	5	tâche de projet		Notions de l'électricité des bâtiments	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages			100%	Résultat de l'examen professionnel en notes			5
Examen de base sectoriel: Accompli par la reconnaissance des acquis																					
Examen professionnel																					
central interactif																					
Connaissances de base de l'électricité	5																				
tâche de projet																					
Notions de l'électricité des bâtiments	5																				
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages																					
	100%																				
Résultat de l'examen professionnel en notes																					
	5																				
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Loi LXXX de 2019 sur l'enseignement et la formation professionnels.</p>																					

6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme

Durée totale de la formation

3 ans

Niveau d'entrée requis:

- Enseignement primaire
- Avis d'aptitude à la santé au travail nécessaire

Plus d'informations:

MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Connaissances de base en électricité	12 heures
Connaissances de base en ingénierie mécanique	12 heures
Électrotechnique	12 heures
Électronique industrielle	12 heures
Documentation électrique	12 heures
Sécurité professionnelle de l'électricité	12 heures
Sécurité au travail	12 heures
Électricité des bâtiments 1.	12 heures
Électricité des bâtiments 2.	12 heures
Appareils et installations électriques 1.	12 heures
Réseaux électriques 1.	12 heures

MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE

	HORAIRE
Connaissance du marché du travail	12 heures
Langue étrangère professionnelle	12 heures
Connaissances de base en électricité	12 heures
Connaissances de base en ingénierie mécanique	12 heures
Électrotechnique	12 heures
Électronique industrielle	12 heures
Documentation électrique	12 heures
Sécurité professionnelle de l'électricité	12 heures
Sécurité au travail	12 heures
Électricité des bâtiments 1.	12 heures
Électricité des bâtiments 2.	12 heures
Appareils et installations électriques 1.	12 heures
Réseaux électriques 1.	12 heures

Stage professionnel continu 160 heures

Au Total 448 heures

Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <https://ikk.hu>.

Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.

Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <https://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.12.07

CACHET